SOMELEC

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
Ksar - Nouakchott- Mauritanie
BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95
R.C.:N°35699/NIF 30500075
E-mail:somelec@somelec.mr

Date : 15-02-2024
Page : 1/1

Affichage N° 4858 Divers

DA N° 03-DCAMG/DAA/DAP du 15/01/2024

Date d'ouverture : Jeudi 22 Fevrier 2024 à 12:00

Objet : Appel d'offres

Description : Factures groupée & Factures MT

Item	Désignation	Unité	Référence	Quantite
1	Facture groupée format 325x11 de 4 plis, papier autocollant	U		20000
2	Facture MT format 380x11 pouces de 2 plis, papier autocollant	U		20000

NB : - La présentation d'un échantillon avant la livraison est obligatoire, La fourniture doit être de bonne qualité, la livraison 50% de chaque item lors de la signature du bon de commande. - Il est exigé de préciser le délai de livraison. - Les formulaires sont ci-joints et disponibles à la DAA

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
2) Le délai d'option doit être de trois mois
3) Lieu de livraison : **Magasin**
4) Délai de livraison : Immédiat
5) Votre offre (technique et financière) **en deux copies** doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidentiel et N° Affichage >> **au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Jeudi 22 Fevrier 2024 à 12:00** où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui les souhaitent.
6) Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés
7) Le soumissionnaire doit, s'il est nécessaire, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé
8) La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
9) La SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item
10) Tout fournisseur ne dispose pas d'un **code fournisseur SOMELEC** ne doit pas participer à cette consultation et son offre sera rejetée et toute offre non signée non cachetée sera rejetée

N.B: Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC(DAA)

Directeur Central Approvisionnements et Moyens Généraux

Mohamed El Moctar Mohamed Mahmoud

15/02/24

SOMELEC

FACTURE GROUPÉE

Groupe N°

Date facture

F	Tarif	Relevés des compteurs		Compteur	kwh	Prix	Brut	Redevance	Taxe	Total	Références	Police	Adresse
		Ancien	Nouveau										

Mois de relève

Montant facture

Total à payer

SOMELEC

FACTURE GROUPÉE

Groupe N°

Date facture

F	Tarif	Relevés des compteurs		Compteur	kwh	Prix	Brut	Redevance	Taxe	Total	Références	Police	Adresse
		Ancien	Nouveau										

Mois de relève

Montant facture

Total à payer

Imprimerie Idéale TEL: 45 29 10 58

SOMELEC

FACTURE GROUPÉE

Groupe N°
Date facture

F	Tarif	Relevés des compteurs		Compteur	kwh	Prix	Brut	Redevance	Taxe	Total	Références	Police	Adresse
		Ancien	Nouveau										

Mois de relève

Montant facture

Total à payer

Imprimerie Moule Tél. 45 29 10 58

SOMELEC

FACTURE GROUPÉE

Groupe N°

Date facture

F	Tarif	Relevés des compteurs		Compteur	kwh	Prix	Brut	Redevance	Taxe	Total	Références	Police	Adresse
		Ancien	Nouveau										

Mois de relève

Montant facture

Total à payer

Imprimerie Idéale Tél. : 45 29 10 38

SOMELEC

EXPLOITATION :
ADRESSE :
TELEPHONE :
DEPANNAGE :
BANQUE :

COMPTE :

FACTURE

N° : DATE :

REFERENCE :

TARIF :
MOIS DE LIVRAISON
POINT LIVRAISON
NOM :
ADRESSE :

BANQUE COMPTE

TITULAIRE

PRELEVEMENT LE

COMPTEURS

A :
R :
I :
H :

DATE DEBUT

DATE FIN

INDICATION DES COMPTEURS

COMPTEURS ET CADRANS	ANCIEN INDEX	NOUVEAU INDEX	DIFFERENCE	COEFF LECT
ACTIF HORS POINTE				
ACTIF POINTE				
REACTIF				
PUISSANCE HORS POINTE MAX				
PUISSANCE POINTE MAX				

CONSOMMATION

FACTURATION DE L'ENERGIE ACTIVE

POSTES TARIFAIRES	CONSOMMATIONS RETENUES	PERTE CONSOMMATION	CONSOMMATIONS A FACTURER	P U
ACTIF HORS POINTE				
ACTIF POINTE				

MONTANTS

FACTURATION DE L'ENERGIE REACTIVE

ENERGIE A LA TENSION		TANGEANTE = R/A	MAJORATION POUR PERTES	TANGEANTE PHI M.T	ENERGIE REACT A FACTURER	PRIX UNITAIRE
REACTIVE =	R ACTIVE =	A				

FACTURATION DE LA PRIME FIXE

PUISSANCE			PRIX UNIT
HORS POINTE	POINTE	REDUITE	

FACTURATION DES DEPASSEMENTS

PUISSANCE ATTEINTE		PRIX UNITAIRE HORS POINTE	PRIX UNITAIRE POINTE
HORS POINTE	POINTE		

REDEVANCE COMPTAGE
FRAIS OCCASIONNELS

ACCUSE DE RECEPTION

REÇU, LE

MESSAGES

TOTAL HORS TAXE
TAXE
TOTAL FACTURE
ARRIERES

TOTAL A PAYER

EXTRAIT DES REGLES COMMERCIALES

A défaut de paiement intégral dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de frais de gestion supplémentaires. Ils seront égaux à l'intérêt appliqué au montant de la créance calculé au taux d'intérêt débiteur (Secteur Commerce Général court terme non réescomptable) fixé par la Banque Centrale de Mauritanie. Ce taux sera celui du dernier jour du mois précédent l'émission de la facture concernée.

Si le paiement intégral du montant des factures n'est pas intervenu dans un délai de Quinze « 15 » Jours à compter de la date d'émission de la facture, SOMELEC aura le droit d'interrompre la fourniture sans préjudice du recouvrement des sommes dues pas voie judiciaire. Les frais de coupure et de rétablissement du courant seront à la charge du Client.

A défaut de paiement quinze jours après la coupure, le contrat est résilié et le branchement pourra être déposé. Le montant des mensualités de la prime fixe jusqu'a la date d'échéance normale du contrat sera dû. SOMELEC se réserve la possibilité d'entreprendre toute action judiciaire pour recouvrer le montant de la dette.

En cas de non paiement, le matériel servant à la desserte électrique du Client sera récupéré par SOMELEC pour couvrir tout ou partie de la dette.

En cas de coupure ou de résiliation pour impayés, le Client en cause ne pourra bénéficier d'un autre contrat de fourniture d'énergie électrique sur l'étendu du territoire national qu'après s'être mis en règle vis-à-vis de SOMELEC.